

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	23

Date de la Convocation
08/02/2024

Date d'affichage
08/02/2024

OBJET
Rapport 2022
POLITIQUE DE LA VILLE

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. -
PARMALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. -
BOURGEOIN A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. -
HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.
Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -
Procuratorion est donnée par V. RAVET à V. PITTION
Procuratorion est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET
Procuratorion est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT
Procuratorion est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

Rapporteur : V. PITTION

Véronique PITTION rappelle au Conseil Municipal, que depuis le 1er janvier 2018, la compétence Politique de la Ville a été transférée à l'Agglomération.

Il revient donc à Haut Bugey Agglomération, conformément aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015) de présenter un rapport (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville retraçant les actions menées sur le territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Après le passage en Conseil Municipal à BELLIGNAT et à OYONNAX, ce rapport sera présenté en Conseil Communautaire et au Conseil Citoyen.

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

Il est proposé au Conseil municipal,

- D'APPROUVER le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville retraçant les actions entreprises en 2022 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville retraçant les actions entreprises en 2022 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire,

V. RAVET



Accusé de réception en préfecture
001210100519-20240215-D-0024_02_15_03-DE
Date de l'émission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024